

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18 h 07, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernadette BOVE **membre suppléante**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Imann, EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Françoise THOMAS.

**Avaient donné pouvoir** : Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Christian GAILLARD et Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 février 2026	Le 25 février 2026	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

### **2026-02-12 Attribution marchés de travaux pour le remplacement de la totalité des menuiseries extérieures sur le site des Fonteneilles**

*Rapporteur : Daniel FRÉRY*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 05 mars 2026,*

En 2013, la Communauté de communes du Sud Territoire a acquis le site industriel des Fonteneilles et le bâtiment emblématique du « Fer à Cheval » afin de mener une opération de reconversion d'une friche industrielle stratégique située à l'entrée de ville de Beaucourt.

Après la déconstruction des bâtiments annexes sans intérêt patrimonial, la CCST a engagé des travaux de sécurisation et de remise en état du bâtiment principal, comprenant notamment sa mise hors d'eau et la réhabilitation progressive de l'aile sud. Depuis 2022, cette première tranche accueille plusieurs équipements et services intercommunaux et communaux, confirmant le potentiel du site et sa capacité à recevoir des usages pérennes.

Afin de poursuivre la requalification globale du bâtiment et d'assurer une cohérence architecturale et technique de l'ensemble, la Communauté de communes souhaite aujourd'hui engager une nouvelle phase de travaux portant sur le remplacement de la totalité des menuiseries extérieures des ailes Ouest et Nord du bâtiment du Fer à Cheval.

Ce marché vise à permettre la fermeture complète du bâtiment, condition indispensable à la poursuite de sa réhabilitation et à l'accueil futur de nouvelles activités. Le remplacement des menuiseries contribuera à la sécurisation du site, à la protection durable du bâti existant ainsi qu'à la valorisation de l'image architecturale du bâtiment. Il permettra, également, d'assurer la continuité des travaux d'enveloppe du bâtiment en cohérence avec les aménagements déjà réalisés sur l'aile sud.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée le 06 janvier 2026 avec une date limite de réception des offres fixée au 06 février 2026. Le présent marché est alloté en deux lots distincts, chacun constituant un marché indépendant :

- Lot N°01 : Déplombage
- Lot N°02 : Menuiseries extérieures – Maçonnerie

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 5 mars 2026, après analyse des offres, a émis un avis favorable à l'attribution séparée de chacun des marchés issus de l'allotissement correspondant aux lots n°01 et n°02 aux entreprises suivantes, leurs offres étant économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres :

**Pour le lot n°01** : à l'entreprise PBTP & Démolition pour un montant de : 11 920,00 € HT soit 14 304,00 € TTC.

**Pour le lot n°02** : à l'entreprise France Fermetures, pour un montant de 607 211,00 € HT (offre de base) soit 728 653,20 € TTC

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De prendre acte de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres concernant l'attribution des marchés correspondant aux lots n° 01 et n° 02 auxdites entreprises ;**
- **De valider l'attribution des marchés aux entreprises citées ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes administratifs, juridiques et financiers nécessaires à l'exécution de ces marchés.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

le **MARDI 10 MARS 2026**

Le Président,

**Le Président  
Christian RAYOT**

**Le Président,**

**Le Président  
Christian RAYOT**

